Le blâme de la jalousie.

1288 -⏪ Abû Hurayrah رضي الله عنه rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Prenez garde à la jalousie, car la jalousie consume les bonnes actions comme le feu consume le bois. » ⏩ [Da'if] (1)

ENSEIGNEMENTS DU HADITH :

1- [La chaîne de transmission du hadith est faible, donc cette parole n'est pas à attribuer au Prophète ﷺ, mais le caractère blâmable de la jalousie est établi par les Textes.]

2 – La jalousie (Al-Hasad) consiste à ce qu'une personne veuille qu'Allah ﷻ lui accorde un bienfait ou mérite accordé à un autre, en en privant ce dernier, et c'est là ce qui est

blâmé. Quant au fait de désirer le bienfait sans vouloir qu'il soit enlevé à cette autre personne, cela est nommé l'envie (Al-Ghibtah). Si cette envie concerne des choses mondaines, elle est permise, et si elle concerne la religion, elle est louable, car elle est une concurrence dans le bien.

3 – La jalousie a été blâmée dans le Coran et la Sunna, ainsi Allah ﷻ dit : {**Ou jalousent-ils les gens pour ce qu'Allah leur a accordé de Sa grâce ?** } (2) et c'est là une réprobation d'Allah ﷻ adressée à ceux qui Jalousent les gens pour ce qu'Allah ﷻ leur a accordé comme bienfaits. Et le Prophète ﷺ a dit :
« Se sont propagés jusqu'à vous les maux des communautés précédentes : la jalousie et l'inimitié qui est celle qui tond (Al-Hâliqah), je ne dis pas qu'elle tond le poil, mais elle tond la religion. »(3) La jalousie a donc de nombreuses conséquences, et on a dit que c'était le premier péché par lequel on a désobéi à Allah ﷻ, lorsqu'Il ordonna à 'Iblis de se prosterner devant Âdam, mais qu'il le jalousa, refusa de se prosterner, et qu'Allah l'expulsa du Paradis.

4 – Ibn Rajab a dit : « La jalousie est ancrée dans la nature humaine, et elle consiste à ce qu’une personne déteste qu’un semblable le dépasse en une chose méritoire.

Les gens sont à plusieurs degrés à ce sujet :

– certains essaient de faire disparaître le bienfait de la personne jalousée, par la transgression en paroles et en actes

– d’autres essaient de se l’accaparer ;

– d’autres encore essaient uniquement de faire disparaître la chose jalousée, sans chercher à se l’accaparer. Et tout cela est une jalousie blâmable et interdite.

– Une autre catégorie de gens cherchent, lorsqu’ils jalousent un tiers, à ne pas mettre en pratique ce qu’implique cette Jalousie et ne transgresser envers lui, ni en paroles ni en actes, et on rapporte de AI-Hasan Al-Basrî que cela n’est pas un péché.

– Une autre catégorie de gens encore cherchent, lorsqu'ils éprouvent de la jalousie envers un tiers, à faire disparaître cette jalousie, être bienfaisant envers la personne jalousée, en invoquant en sa faveur, en propageant ses mérites, et en faisant disparaître ce qu'ils éprouvent de jalousie jusqu'à la remplacer par de l'amour. Cela compte parmi les plus hauts degrés de la foi, et celui qui agit ainsi est le croyant à la foi complète qui aime pour son frère ce qu'il aime pour lui-même.»

📚**Source: [Boulough Al-Maram d'Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ع asqalânî avec les commentaire de cheikh عAbd Allah Al-Bassam agrémenté d'enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-عUthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 387 à 388 volume 3 (Éditions Tawbah)]**📚

(1) Ad-Da'ifah (1902).

(2) Sourate An-Nisâ', v.54.

(3) At-Tirmidhi (2510).